

Les infos de la Ville de Seraing

Action Propreté à la Bergerie

Bel exemple à suivre que celui des jeunes du quartier de la Bergerie qui, avec beaucoup de motivation et d'énergie, ont bravé des conditions climatiques difficiles en vue de participer, le 18 janvier dernier, à une « Action Propreté » menée au sein de leur quartier.

Même si cette action n'avait pas pour but de résoudre l'intégralité des problématiques

liées aux déchets dans cette zone, elle a néanmoins permis de se rendre compte de l'efficacité et de l'engagement des jeunes qui ont récolté pas moins de dix sacs poubelle !

C'était aussi une belle occasion pour eux de mesurer le travail accompli au quotidien par les ouvriers communaux...



Les jeunes du quartier Bergerie ont effectué un nettoyage du quartier en partant de la rue Résistance jusqu'à aboutir à la rue Delcourt.

Du bois durable dans vos jardins

L'hiver est bientôt derrière nous et nous attendons tous le printemps avec impatience. Peut-être avez-vous déjà commencé à préparer petit à petit votre jardin et à envisager de nouveaux aménagements ?

Si vous aimez profiter de la nature, l'impact environnemental de vos actions fait sûrement partie de vos préoccupations. Alors, pour l'aménagement de votre jardin, pensez aussi à opter pour du mobilier en bois issu de forêts gérées de manière durable. Un bac à sable, une balançoire ou peut-être même une piscine pour vos enfants, des bacs en bois pour vos fleurs et vos plantes et des copeaux en bois, une cabane, une terrasse et même la clôture de votre jardin peuvent être fabriqués à partir de bois durable.

Reconnaisables au label PEFC, ces produits vous offrent la garantie que le bois à partir duquel ils sont fabriqués est issu d'une forêt gérée de manière écologique et responsable (comme c'est d'ailleurs le cas à Seraing, puisque les massifs de notre ville sont gérés suivant les normes PEFC depuis de nombreuses années). Pas de coupe illégale de bois, pas de violations des droits humains, mais la garantie du respect de la biodiversité, d'un salaire décent pour les travailleurs forestiers, de l'aménagement des forêts pour les loisirs...

Pour offrir un bel avenir aux forêts, à vos enfants et à votre jardin, pensez au label PEFC.

Le saviez-vous ? Tous les produits en bois labellisés PEFC peuvent être achetés avec des éco-chèques.

Plus d'info: www.pefc.be.



VILLE DE SERAING



AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale tel que publié au Moniteur belge du 4 mars 2014, l'administration communale fait savoir qu'elle propose la suppression de la servitude vicinale du sentier n° 28, dans sa partie comprise entre la limite Sud de la parcelle cadastrée section A, n° 15 M, et le ruisseau (non classé) du Cornillon ainsi que le déplacement du tronçon de ce même sentier compris entre les parcelles cadastrées section A, n° 132 A 2 et 15 N.

Le dossier de cette affaire est déposé pendant un délai de 30 jours :

du 6 février au 7 mars 2017 (inclus)

au service du développement territorial, urbanisme - Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING, où le public peut en prendre connaissance, tous les jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h45.

Le dossier peut aussi être consulté les jeudis de 17h00 à 19h45 au service des autorisations (même adresse) ou sur rendez-vous en contactant l'agent communal délégué à cet effet, Monsieur Calogero UNGARO, Agent technique, au service du développement territorial, téléphone 04/330.86.92.

Quiconque aurait des réclamations ou observations à faire valoir au sujet de ce projet doit les faire parvenir par écrit, au collège communal, au plus tard le dernier jour de l'enquête soit le 7 mars 2017.

Seraing, le 26 janvier 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL FF,

LE BOURGMESTRE :

B. ADAM

A. MATHOT